

D 559 CHILI: LE CHARNIER DE LONQUÉN

Les quelque cinq cents "disparus" du Chili continuent de grever lourdement la vie politique du pays (cf. DIAL D 388). Au moment du sixième anniversaire du coup d'Etat du 11 septembre 1973, un jeûne public rassemblait des parents de disparus et des ecclésiastiques, dont l'évêque auxiliaire de Santiago.

Le fait majeur a été la découverte d'un charnier de quinze corps dans d'anciens fours à chaux de la localité de Lonquén, le 1er décembre 1978. Depuis cette date, l'enquête judiciaire suit son cours... comme on peut l'imaginer dans de telles affaires hautement préjudiciables aux thèses du gouvernement sur la question des disparus.

Les corps retrouvés à Lonquén n'ont pas été rendus aux familles, mais enterrés en fosse commune le 13 septembre 1979. Quant aux gendarmes impliqués dans le meurtre de ces quinze personnes, ils n'ont toujours pas été traduits devant la justice.

Les documents ci-dessous sont extraits du numéro spécial sur cette affaire du bulletin "Solidaridad" n° 30, de juillet 1979, publication du Vicariat à la solidarité de Santiago.

Note DIAL

1- HISTORIQUE

Le soir du 7 octobre 1973, vers 21 H 45, un détachement de gendarmes de la garnison d'Isla de Maipo se déplaçant dans une camionnette blanche - appartenant au propriétaire du domaine Naguayán - se présentèrent au domicile du fermier Sergio Adrián Maureira Lillo, situé dans ce domaine. Ils déclarèrent qu'ils avaient à parler avec le paysan et ils le firent monter dans la cabine de la camionnette.

De là les gendarmes se rendirent chez d'autres fermiers, la famille Hernández, chez qui ils prirent les frères Carlos Segundo, Nelson et Oscar Nibaldo Hernández Flores. Ils se dirigèrent ensuite vers Rosario. Là ils arrêtèrent les fils de Sergio Adrián - Sergio Miguel et Rodolfo Antonio Maureira Muñoz - qui habitaient des maisons voisines. Le groupe prit ensuite la direction de la maison de la famille Astudillo. Là ils arrêtèrent le père et deux de ses six enfants. Les gendarmes emmenèrent les neuf détenus à la garnison d'Isla de Maipo. Un peu plus tard le même détachement de gendarmerie se rendit de nouveau chez Sergio Adrián pour y arrêter deux autres de ses fils: José Manuel et Segundo Armando. L'opération avait duré environ une heure et demie.

Dans la matinée de ce même jour, les mêmes gendarmes avaient arrêté quatre jeunes sur la place d'Isla de Maipo: Miguel Brant Bustamante, Manuel Navarro Salinas, Iván Ordoñez Lama et José Manuel Herrera Villegas.

Le motif de leur arrestation n'est pas clair. On a dit qu'il pouvait s'agir de jeunes drogués car l'un d'eux avait été pris comme s'adonnant à la marijuana. Avec ces derniers, le nombre des détenus de ce 7 octobre 1973 s'élevait à quinze.

#### Cinq ans plus tard

En novembre de l'année dernière, un informateur anonyme faisait savoir à l'Eglise l'existence d'une sépulture clandestine dans des fours à chaux de Lonquén, localité située à quatorze kilomètres de Talagante.

Pour vérifier la véracité de la dénonciation et en raison de sa gravité, il fut estimé préférable d'y dépêcher un groupe de personnes particulièrement recommandables. C'est ainsi que Mgr Enrique Alvear, évêque auxiliaire de Santiago; le P. Cristián Precht, alors vicaire à la solidarité; Jaime Martínez, directeur de la revue "Que Pasa"; Abraham Santibañez, sous-directeur de la revue "Hoy", ainsi que les avocats Máximo Pacheco et Alejandro González se rendirent aux fours abandonnés le 30 novembre, à l'heure de midi. La revue "Hoy", qui rendit compte de l'inspection, écrit:

"Après une journée épuisante en plein soleil, les résultats ne furent pas aussi concluants que prévus. Néanmoins, cela permit de trouver quelques restes humains qui justifiaient l'expédition tout comme le dépôt d'une plainte au plus haut niveau, ce qui fut fait vendredi dernier. Dans une ancienne construction de pierre d'une douzaine de mètres de hauteur, adossée à la falaise d'une colline, à l'intérieur de laquelle construction se trouvaient deux silos de 2m50 de diamètre chacun, c'est là - d'après la dénonciation - que se trouvaient les cadavres. Un premier examen, rapide d'ailleurs, permit de délaissier l'un des silos. Dans l'autre, par contre, qui était fermé par en haut avec des pierres et fermé de même dans son passage inférieur, furent trouvés quelques restes humains - un crâne et des vêtements déchirés - laissant entendre qu'il pouvait y avoir d'autres cadavres."

Le lendemain, 1er décembre, une plainte était déposée auprès du président de la Cour suprême, auquel il était demandé de bien vouloir la transmettre en séance plénière à ce tribunal.

Dans la lettre adressée au président de cette haute instance judiciaire de la République, Mgr Alvear, le vicaire à la solidarité et les avocats Pacheco et González rapportaient leur découverte:

"Parvenus sur les lieux, après avoir enlevé les matériaux secs qui obstruaient l'ouverture inférieure, nous avons vérifié l'existence de restes humains correspondant à au moins une personne. Le fait vérifié, nous avons interrompu nos recherches car notre objectif consistait uniquement à vérifier le sérieux de l'information reçue et nous avons estimé qu'il ne nous revenait pas de nous substituer à ce qui relève de l'enquête judiciaire. Nous pensons cependant que les caractéristiques du lieu et la localisation des restes dont nous avons constaté l'existence rendent vraisemblable l'affirmation de l'informateur sur l'existence éventuelle du nombre supérieur qu'il dit avoir vérifié. L'éventualité de l'alarme publique que pourrait déclencher un fait de cette importance nous a conduits à le porter directement à la connaissance de la plus haute instance judiciaire afin que ce tribunal prenne les mesures nécessaires en vue d'une enquête rapide et approfondie."

## La vérité est faite

Le juge de Talagante, Mme Juana Godoy, se rendit immédiatement sur les lieux de la découverte et commença ses investigations. Sur sa demande, une équipe d'experts de l'institut médico-légal commença sa tâche.

Pendant ce temps la Cour suprême se réunissait en session plénière et en référéait à la Cour d'appel pour qu'elle désignât un juge-ministre (1) en visite extraordinaire. Le choix retomba sur le juge-ministre Adolfo Bañados Cuadra. Celui-ci commença son travail le 7 décembre en se rendant auprès de la justice de Talagante et en visitant immédiatement les fours à chaux.

Durant le mois de janvier, le juge-ministre reçut les déclarations des parents des personnes arrêtées et disparues dans les localités environnantes ainsi que les déclarations des paysans de la région; il demanda l'établissement de fiches anthropométriques avec les précisions de taille, d'âge, de caractéristiques physiques et de vêtements portés par les intéressés au moment de leur arrestation. L'information requise devait être précise, sans incertitude et la plus détaillée possible.

Au mois de février, les familles des arrêtés-disparus d'Isla de Maipo commencèrent à l'institut médico-légal une tâche pénible: l'identification des restes exhumés des fours à chaux. La vérité commençait à se faire jour. Après cette démarche, refaite une seconde fois, la conclusion redoutée s'imposait: les cadavres étaient ceux des quinze personnes arrêtées par les gendarmes d'Isla de Maipo le 7 octobre 1973.

Le juge-ministre Bañados interrogea alors les membres de la gendarmerie (2). En raison de tous les éléments recueillis au cours de son enquête approfondie, il finissait par se déclarer incompetent en début avril. La cause passait alors à la justice militaire.

Il ne fait aucun doute que ceux qui ont accompli le sinistre circuit des maisons paysannes du domaine Naguayán ont eu une participation directe à la mort de leurs victimes. La preuve en est qu'aussitôt leur mise en accusation par le juge militaire et leur incarcération dans les locaux de l'armée dont ils dépendent, les auteurs du fait ont demandé à bénéficier de la loi d'amnistie. Les faits sont là, à la vue de tous.

## 2- LES VERSIONS OFFICIELLES

Pendant des années les parents d'arrêtés-disparus ont frappé à de nombreuses portes. Les tribunaux, les ministères, les organismes chargés des camps de prisonniers et les organisations humanitaires chargées de veiller au respect des droits de l'homme ont entendu leurs appels angoissés.

Face à ce drame qui dépasse la communauté nationale, les autorités ont donné des réponses variées: que ces personnes n'ont pas d'existence légale, qu'elles ont quitté clandestinement le pays pour l'étranger, qu'elles sont mortes au cours d'affrontements avec les forces de sécu-

- (1) Les juges de la Cour suprême portent le titre de "ministres" (NdT).
- (2) La réalité des arrestations par la gendarmerie d'Isla de Maipo avait été reconnue les 10 et 12 décembre 1974 par, respectivement, le sergent Luis Acevedo Vargas et le lieutenant Lautaro Castro Mendoza, chef de poste (NdT).

rité, que nombre d'entre elles sont passées par l'institut médico-légal et, finalement, que tout cela est le produit de la campagne menée par "le marxisme international" pour discréditer le gouvernement chilien.

Cependant, la découverte de Lonquén constitue un démenti dramatique à ces réponses officielles, destinées surtout à camoufler l'impressionnante réalité de centaines de disparus plutôt que d'"explorer toute piste sérieuse qui puisse se présenter sur tel cas particulier".

#### Des personnes qui "n'existent pas"

En 1975, le délégué chilien auprès des Nations-Unies, Sergio Diez, déclarait en se basant sur un document officiel du gouvernement chilien que nombre de "soi-disant disparus n'existent pas", tandis que d'autres "ont été localisés sur les registres de l'Institut médico-légal de Santiago". Une des deux listes présentées par le gouvernement chilien à la considération de la communauté internationale incluait les noms de soixante-trois personnes dont le décès était enregistré à l'institut médico-légal. Dans l'autre liste apparaissaient des noms de personnes présentées comme disparues par les opposants au gouvernement; d'après celui-ci les personnes portées sur cette liste n'avaient aucune existence légale.

La découverte massive de cadavres dans les fours à chaux de Lonquén a permis de prouver que la plupart des restes trouvés étaient ceux de personnes figurant sur ces listes ou enregistrées comme mortes à l'institut médico-légal, ou encore, pour un cas, déclarée comme sans existence légale.

1- Les recherches faites à l'institut médico-légal ont montré que, contrairement aux affirmations du gouvernement chilien dans le document officiel en question, des personnes déclarées mortes n'étaient pas enregistrées à l'institut médico-légal.

2- Un des cadavres découverts à Lonquén est celui d'Enrique Astudillo Alvarez, arrêté par les gendarmes de la garnison d'Isla de Maipo le 7 octobre 1973 dans la soirée. Or, dans le rapport du délégué chilien aux Nations-Unies, le nom d'Astudillo Alvarez est enregistré à l'institut médico-légal sous le numéro 3.166, avec date de décès du 7 octobre 1973 à 11h40 du matin.(3)

Les frères Nelson et Oscar Hernández Flores, d'une part, José Manuel et Rodolfo Antonio Maureira Muñoz, d'autre part, tous déterrés des fours de Lonquén, apparaissent également dans le registre de l'institut médico-légal:

- Nelson Hernández Flores est enregistré sous le n° 3.238, avec décès daté du 11 octobre 1973 à 14h30;
- Humberto (Oscar) Hernández Flores est enregistré sous le n° 3.201, avec décès daté du 9 octobre 1973 à 12h30;
- José Manuel Maureira (Muñoz) a le n° 3.263 d'entrée à la morgue, et pour date de décès le 11 octobre à 20h30;
- (Rodolfo) Antonio Maureira Muñoz est enregistré à l'institut médico-légal sous le n° 3.332 avec date de décès du 15 octobre 1973 à 13h.

(3) Le fait que certains morts de Lonquén soient enregistrés à l'institut médico-légal de Santiago et qu'ils aient été retrouvés enterrés clandestinement au lieu de fosses communes officielles tend à montrer que les autorités ont cherché à camoufler des assassinats. Le caractère fantaisistes des inscriptions du registre et leur dispersion (alors que les cadavres ont été retrouvés groupés) en sont des signes supplémentaires.

3- Quant à l'autre frère des Maureira, Sergio Miguel, dont les restes ont été trouvés avec ceux de son père et de ses frères, il n'a, selon le délégué chilien auprès des Nations-Unies, "aucune existence légale".

### Une guerre civile

L'émoi provoqué par la découverte de restes humains dans un autre lieu, près de Cuesta Barriga, est à l'origine d'une déclaration officielle du ministre de l'intérieur, Sergio Fernández, dans laquelle il est fait allusion au cas de Lonquén.

Dans sa déclaration du 20 décembre 1978, le ministre Fernández a repris à son compte l'hypothèse selon laquelle les restes humains trouvés en ces deux endroits étaient ceux d'éléments extrémistes de la subversion tombés au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre après le 11 septembre 1973; comme ils portaient une fausse identité il a été impossible de les identifier opportunément. Dans ce qui se présente comme la justification de plus de cinq cents disparitions, le ministre Fernández déclare:

"Le gouvernement (...) n'écarte pas la possibilité qu'au cours du combat qu'il a fallu mener après le 11 septembre pour repousser les attaques de groupes armés et pour vaincre une subversion organisée avec l'ampleur d'une guerre civile, il y ait eu des morts de ce côté-là sans qu'on puisse les identifier opportunément, en quantité finalement infime en comparaison avec la gravité du problème soulevé, et qui, en tout cas, serait du même ordre que le chiffre des pertes subies par les forces armées et celles de l'ordre."

Six mois avant de faire ces déclarations, le ministre Fernández avait déclaré "catégoriquement que le gouvernement n'a pas d'éléments prouvant la détention d'aucune de ces personnes, en vertu de quoi il rejette totalement l'accusation selon laquelle elles pourraient être détenues de façon occulte par les autorités".

### La froideur des faits

Dans une interview donnée à un hebdomadaire de Santiago, le général (en retraite) Manuel Contreras, ancien directeur de la DINA (4), fait sienne la thèse des affrontements en disant que "un fait ignoré du public ce sont les cent soixante combats et engagements qui ont eu lieu pendant quatre ans et qui ont permis d'obtenir la victoire, mais au prix de vies humaines".

Le ministre de la justice, Mme Mónica Madariaga, a fait allusion, dans une interview en mai de cette année, aux familles des arrêtés-disparus d'Isla de Maipo dont les corps ont été retrouvés dans les fours à chaux de Lonquén, en déclarant:

"Les familles de Lonquén disent savoir la vérité. Est-ce que par hasard ce ne serait pas eux-mêmes? Je me le demande sérieusement. Ne seraient-ils pas entretués? On a dit que des agents des forces de sécurité s'étaient présentés avec un papier de la DINA entre les mains. Etaient-ce vraiment des agents de la DINA? C'est une question."

(4) Nom de la police politique de 1973 à 1977 (NdT).

Malgré tout ce qui s'est dit sur les arrêtés-disparus, la froideur des faits nous rapproche toujours davantage de l'angoissante vérité.

Pour les familles des personnes trouvées à Lonquén "il n'y a aucun doute: il s'agit indiscutablement de personnes arrêtées par des membres de la gendarmerie et mis à la disposition de la garnison d'Isla de Maipo. Elles avaient disparu depuis cette date sans que les autorités compétentes aient pu donner d'explications sur le lieu de leur détention, malgré les requêtes en justice. Elles ont été assassinées à un moment donné de leur détention par les responsables de leur emprisonnement. Et leurs corps ont été enterrés secrètement pour camoufler les crimes commis". C'est en ces termes que les familles présentaient leur plainte le 15 mars 1979.

Le lendemain 16 mars, le juge-ministre Bañados faisait savoir que la plainte déposée n'était pas recevable du fait qu'à cette date, l'identité des victimes n'était pas passée à l'enregistrement.

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement: France 170 F - Etranger 200 F par voie normale  
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE

Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441